



### RAPPORT DE SIMULATION DE L'EXPOSITION

Selon les lignes directrices nationales ANFR version 2.0

Référence du rapport de simulation : 6610000575-27/08/2021

**Commune: PERPIGNAN** 

Adresse de l'installation: 8 Résidence des 4 Cazals 66000 PERPIGNAN

### **TABLE DES MATIERES**

1.	S	Synthèse	4
		Description du projet	
		Plan de situation	
4.	(	Caractéristiques de l'installation	6
5.	F	Résultats de simulation	7
ä	1)	Représentation du niveau de champ simulé à 1,5 m par rapport au sol	8
ŀ	)	Simulations à différentes hauteurs	10

#### Objet du rapport

Ce document présente les rapports de simulation de l'exposition aux ondes des antennes à faisceau fixe et des antennes à faisceaux orientables émises par le projet d'installation radioélectrique située 8 Résidence des 4 Cazals 66000 PERPIGNAN diffusant les technologies dont le détail est explicité dans le chapitre 4, selon des résultats harmonisés conformément aux lignes directrices nationales<sup>1</sup> publiées le 23 décembre 2015 par l'Agence nationale des fréquences, prévues dans l'article 2 de la loi n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, et mises à jour en septembre 2019 pour la prise en compte des antennes à faisceaux orientables utilisées notamment en technologie 5G.

Ce rapport est sous la responsabilité de l'exploitant de l'installation radioélectrique et ne valent que pour l'installation spécifiée de SFR et Bouygues Télécom dans le cadre de l'accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile.

Une simulation ne peut pas remplacer la mesure du niveau réel d'exposition une fois l'installation en service. Seule une mesure réalisée conformément au protocole de mesure in situ ANFR/DR15<sup>2</sup> en vigueur par un laboratoire accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC) permet de déterminer le niveau d'exposition réel et de vérifier le respect des valeurs limites d'exposition.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cette publication des lignes directrices nationales est prévue à l'article 2 de la loi n°2015-136 du 9 février 2015 qui dispose que « dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, l'Agence nationale des fréquences publie des lignes directrices nationales, en vue d'harmoniser la présentation des résultats issus des simulations de l'exposition générée par l'implantation d'une installation radioélectrique ».

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ce protocole de mesures a été publié au Journal Officiel de la République française, n°0271 du 21 novembre 2017 texte n°21, Arrêté du 9 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 3 novembre 2003 relatif au protocole de mesure in situ visant à vérifier pour les stations émettrices fixes le respect des limitations, en termes de niveaux de référence, de l'exposition du public aux champs électromagnétiques prévu par le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002, JORF n°0271 du 21 novembre 2017.

### 1. Synthèse

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 3 et 4 V/m pour les antennes à faisceau fixe.

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 3 et 4 V/m pour les antennes à faisceau fixe de Bouygues.

L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située 8 Résidence des 4 Cazals 66000 PERPIGNAN est comprise entre :

- entre 3 et 4 V/m pour les antennes à faisceau fixe de SFR entre 3 et 4 V/m pour les antennes à faisceau fixe de Bouygues pour l'azimut 70°
- entre 5 et 6 V/m pour les antennes à faisceau de fixe de SFR entre 5 et 6 V/m pour les antennes à faisceau fixe de Bouygues pour l'azimut 140°
- entre 4 et 5 V/m pour les antennes à faisceau fixe de SFR entre 4 et 5 V/m pour les antennes à faisceau fixe de Bouygues pour l'azimut 300°

### 2. Description du projet

Ce projet consiste à assurer une continuité de service 5G entre les sites 5G NR 3500 (antennes à faisceaux orientables) existants ou à venir, par une évolution logicielle du réseau existant LTE 2100 (antennes à faisceaux fixes) en NR2100 (antennes à faisceaux fixes). La puissance est partagée entre la 4G et la 5G.

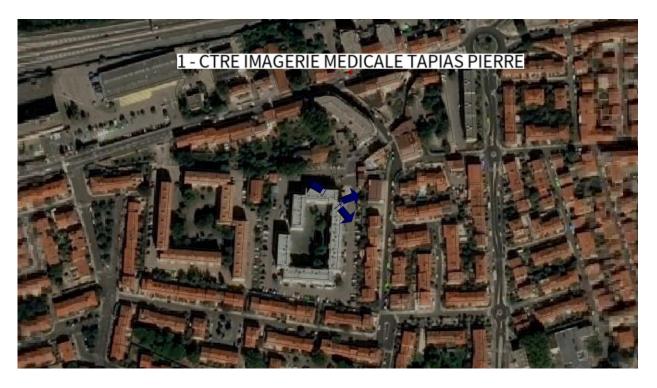
### 3. Plan de situation

Les antennes et les azimuts (rayon principal) pour les antennes Directives sont précisément localisés sur la carte.

Afin de faciliter l'analyse de la zone étudiée, la zone géographique (de rayon 100m en zone urbaine) représentée est centrée sur l'installation radioélectrique de l'exploitant.

Les établissements particuliers sont localisés par un pictogramme en indiquant le nom (quand l'information est disponible) et le type (crèche, établissements de l'enseignement primaire ou secondaire, établissement de soins...).

L'axe de rayonnement principal dans le plan horizontal des antennes est représenté par une flèche.



Source fond de carte : Bing Maps

#### Liste des établissements particuliers dont l'emprise est située dans un rayon de 100 m

Dans un rayon de 100 m de l'installation radioélectrique, on retrouve les établissements particuliers suivants :

	type	nom	adresse
1	Autre Etablissement	CTRE IMAGERIE	167 AVENUE DE
	Loi Hospitalière	MEDICALE TAPIAS	PRADES
		PIERRE	

# 4. Caractéristiques de l'installation

	Description de l'installation						
Coordonnées	Longitude ou X Latitude ou Y						
géo(EPSG:2757	643863			1743869			
2)	1743003						
Altitude (NGF)				43 m			
Hauteur du				17 m			
support							
Nombre				3			
d'antennes							
Туре				Directives			
Azimut 1				70°			
Hauteur milieu				17.1 m			
de l'antenne							
Systèmes	2G	3G	4G	4G	4G	4G/5G	4G
	(SFR/BYTE	(SFR/BYTE	(SFR/BYTE	(SFR/BYTE	(SFR/BYTE	(SFR/BYTE	(SFR/BYTE
	L)	L)	L)	L)	L)	L)	L)
Bande de	900	900	700	800	1800	2100	2600
fréquence							
(MHz)							
Puissance	35.5	35.5	17.8	15.8	52.5	35.5	17.8
maximale en							
entrée							
d'antenne (W)							
Angles	3°	3°	<i>3</i> °	<i>3</i> °	3°	<i>3°</i>	<i>3°</i>
	d'inclinaison (°)						
Azimut 2				140°			
Hauteur milieu	17.1 m						
de l'antenne	2.0	20	••			10/50	10
Systèmes	2G	3G	4G	4G	4G	4G/5G	4G
	(SFR/BYTE	(SFR/BYTE	(SFR/BYTE	(SFR/BYTE	(SFR/BYTE	(SFR/BYTE	(SFR/BYTE
Bande de	L) 900	L) 900	L) 700	L) 800	L) 1800	L) 2100	L) 2600
fréquence	900	900	700	800	1800	2100	2000
(MHz)							
Puissance	35.5	35.5	17.8	15.8	52.5	35.5	10
maximale en	33.3	33.3	17.0	13.0	32.3	33.3	10
entrée							
d'antenne (W)							
Angles	3°	3°	3°	3°	3°	3°	3°
d'inclinaison (°)							
Azimut 3	300°						
Hauteur milieu	17.5 m						
de l'antenne							
Systèmes	2G	3G	4G	4G	4G	4G/5G	4G
	(SFR/BYTE	(SFR/BYTE	(SFR/BYTE	(SFR/BYTE	(SFR/BYTE	(SFR/BYTE	(SFR/BYTE
	L)	L)	L)	L)	L)	L)	L)
Bande de	900	900	700	800	1800	2100	2600
fréquence							
(MHz)							
Puissance 	35.5	35.5	17.8	15.8	52.5	35.5	17.8
maximale en							
entrée							
d'antenne (W)	20	20	20	20	20	20	20
Angles	3°	3°	3°	<i>3</i> °	3°	<i>3</i> °	3°
d'inclinaison (°)							

### 5. Résultats de simulation

La simulation<sup>3</sup> est réalisée pour différentes hauteurs. Les valeurs présentées correspondent au niveau d'exposition aux ondes en intérieur (en volts par mètre : V/m) des antennes à faisceau fixe émises par l'installation située 8 Résidence des 4 Cazals 66000 PERPIGNAN avec un abaissement de 20 % correspondant à l'atténuation due à un simple vitrage ce qui correspond à 2 dB.

Les simulations sont réalisées en zone urbaine avec la résolution suivante : 5 m.

Les facteurs de réduction suivants s'appliquent pour cette installation :

Un facteur de réduction sur 6 minutes de 4 dB est appliqué au niveau calculé à puissance maximale des émetteurs de téléphonie mobile pour des antennes à faisceau fixe. Cette valeur déterminée par l'Agence nationale des fréquences correspond au facteur médian observé sur les mesures réalisées entre la valeur cumulée extrapolée et la mesure large bande du cas A, quand la téléphonie mobile domine.

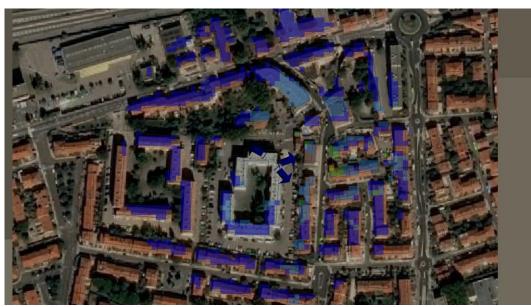
Les couleurs affichées sur les cartes suivent le code couleur suivant :

Niveau	Couleur
Strictement supérieur à 6 V/m :	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le modèle utilisé tient compte des effets dus au bâti (réflexion, diffraction, masquage), fiabilisé par des mesures réelles terrain.

# a) Représentation du niveau de champ simulé à 1,5 m par rapport au sol

À 1,5 m du sol, le niveau maximal simulé pour les antennes à faisceau fixe de SFR est compris entre 3 et 4 V/m



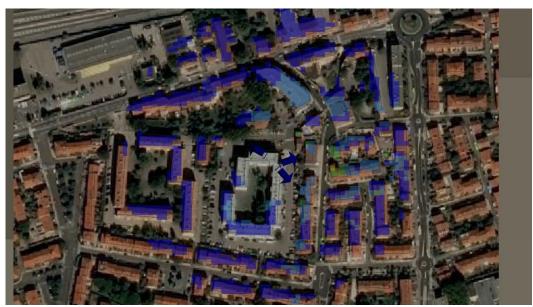


Source fond de carte : Bing Maps

# <u>Exposition simulée au niveau des établissements particuliers dont l'emprise est située dans un rayon de 100 m</u>

	type	nom	adresse	niveau estimé
1	Autre	CTRE IMAGERIE	<i>167 AVENUE DE</i>	entre 2 et 3 V/m
	Etablissement	MEDICALE	PRADES	
	Loi Hospitalière	TAPIAS PIERRE		

# À 1,5 m du sol, le niveau maximal simulé pour les antennes à faisceau fixe de BOUYGUES est compris entre 3 et 4 V/m





Source fond de carte : Bing Maps

# Exposition simulée au niveau des établissements particuliers dont l'emprise est située dans un rayon de 100 m

	type	nom	adresse	niveau estimé
1	Autre	CTRE IMAGERIE	167 AVENUE DE	entre 2 et 3 V/m
	Etablissement	MEDICALE	PRADES	
	Loi Hospitalière	TAPIAS PIERRE		

# b) Simulations à différentes hauteurs

Les antennes projetées sont Directives.

Une modélisation est réalisée par antenne. Pour chacune, l'environnement est différent, l'exposition maximale calculée ainsi que la hauteur correspondante varient d'une antenne à l'autre.

### i. Azimut 70°: antennes fixes pour SFR

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 70°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 11.5 m .





# ii. Azimut 140°: antennes fixes pour SFR

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 140°, le niveau maximal calculé est compris entre 5 et 6 V/m . La hauteur correspondante est de 14.5 m .





### iii. Azimut 300°: antennes fixes pour SFR

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 300°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 14.5 m .



Légende
>6V/m
Entre 5 et 6 V/m:
Entre 4 et 5 V/m:
Entre 2 et 3 V/m:
Entre 2 et 3 V/m:
Entre 1 et 2 V/m:
Entre 0 et 1 V/m:

[Source fond de carte : Bing Maps]

# iv. Azimut 70°: antennes fixes pour BOUYGUES

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 70°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 11.5 m .





# v. Azimut 140°: antennes fixes pour BOUYGUES

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 140°, le niveau maximal calculé est compris entre 5 et 6 V/m . La hauteur correspondante est de 14.5 m .





### vi. Azimut 300°: antennes fixes pour BOUYGUES

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 300°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 14.5 m .





#### **Exposition par antennes à faisceau fixe pour SFR**

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 3 et 4 V/m.

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	Azimut 70°	Azimut 140°	Azimut 300°
Niveau Maximal	entre 3 et 4 V/m	entre 5 et 6 V/m	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	11.5 m	14.5 m	14.5 m

#### **Exposition par antenne à faisceau fixe pour Bouygues**

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 3 et 4 V/m.

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe de Bouygues :

	Azimut 70°	Azimut 140°	Azimut 300°
Niveau Maximal	entre 3 et 4 V/m	entre 5 et 6 V/m	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	11.5 m	14.5 m	14.5 m

Fin du document